Ech' Tchou Canard

Photo de la place par Monsieur Pauluzzi Germain

SEPTEMBRE

2022

N°159

SOMMAIRE

ÉTAT CIVIL

MOT DU MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

VIE DU VILLAGE

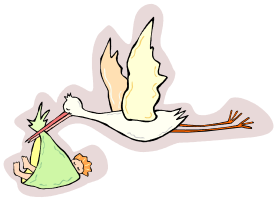

État Civil

Naissances :

Hortense Marie-Jeanne LEFINT, née le 27 août 2022 à Amiens, demeurant 15 rue neuve à Arvillers

Décès :

Léocadie Catherine KIÉRÉS née le 23 avril 1930 à Saulchoy-sur-Davenescourt (Somme) décédée à Montdidier (Somme) le 1er août 2022

Jean-François Emile Claude LECLERCQ, né le 30 août 1953 à Arvillers (Somme), décédé le 3 août 2022 à Cayeux-en Santerre.

Lydie Marthe HNATYSZYN née le 29 juin 1963 à Arvillers (Somme) décédée le 11 août 2022 à Bléré (Indre-et-Loire)

Bernard Edmond Gilbert LEROY né le 8 mai 1949 à Arvillers (Somme), est décédé le 15 août 2022 à Montdidier, demeurant au 13 rue Saint germain à Arvillers.

Julien Guy Raoul BONTÉ, né le 4 mars 1962 à Croissy-sur-Celle (Oise) est décédé le 24 août 2022 à Arvillers (Somme), demeurant au 16 rue des vergeaux

Philippe Gérard LEGRAND, né le 26 février 1954 à Valenciennes (Nord) est décédé le 31 août 2022 à Amiens, demeurant 18 rue Sainte Marguareth – Hameau de Saulchoy.

RECENSEMENT

Les jeunes filles et les jeunes gens de la troisième période de l'année, nés en octobre, novembre et décembre 2006, doivent obligatoirement se faire recenser en mairie à leur date anniversaire.
Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile, adresse mail et numéro de téléphone. Les parents peuvent faire la demande.

PERMANENCE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 10h30.

Le 1er samedi de chaque mois de 9h à 10h.

Toutes demandes (en dehors des permanences) peuvent être :

- ✓déposées dans la boîte aux lettres de la mairie
- ✓enregistrées sur le répondeur au 03 22 37 40 14
- ✓adressées par email à l'adresse électronique :

mairie.arvillers@wanadoo.fr

Adresse du site de la commune d'Arvillers :

http://www.arvillers.fr

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le mot du Maire

Bonjour à tous.

Voilà la rentrée scolaire est faite sans problème, à part quelques bricoles que nous allons régler.

Pour la cinquième classe, le rétroprojecteur n'est toujours pas arrivé ainsi que les chaises mais cela ne devrait plus tarder. La cinquième classe n'est pas très grande et à l'avenir le conseil verra bien selon le nombre d'enfants, s'il faut prendre une décision d'agrandissement ou autre.

Par contre pour la cantine il y a eu un démarrage un peu tumultueux, comme d'habitude. Il y aura une réunion prévue le 7/10 à 18h à la salle coca afin d'expliquer le fonctionnement et le nouveau règlement. Car ce règlement cette année sera appliqué quoi qu'en disent certains parents.

A l'école, vous avez vu que les châssis sous les préaults ont été remplacés par des châssis plus solides pour la sécurité des enfants.

Les travaux d'éclairage public se terminent dans le village et pour montrer l'exemple d'économie d'énergie, le conseil municipal a décidé de couper l'éclairage public de 23h00 à 5h00 la nuit et de mettre le chauffage dans toutes les classes à 19°.

Le village est à peu près propre ce qui n'est pas toujours facile, vous le savez bien. Certains pourraient faire des efforts. Ils se permettent de me dire qu'ils paient des impôts et cela me fait bien rire car cela est une réponse d'imbéciles. Le cimetière fait partie des choses qui doivent être impeccables pour le respect de nos anciens. J'y passe personnellement assez de temps à genoux dans les allées ainsi que L'employé communal.

Je tiens également à apporter un rectificatif au dernier compte rendu du conseil municipal concernant le prestataire pour l'entretien des espaces verts. Je n'ai pas voulu dire que le prestataire faisait mal son travail et je m'en excuse, mais que vu tout le travail qu'il y a à faire dans le domaine de l'entretien des espaces verts pour la commune je craignais qu'il n'y arrive pas tout seul. Au contraire je trouve que son travail est très bien fait.

Le mois d'août n'a pas été facile pour moi avec les congés de l'employé communal et de la secrétaire de mairie mais ceci est normal il faut bien qu'ils prennent leurs congés. En plus vous le savez bien j'ai perdu mon meilleur ami avec qui j'ai passé pratiquement toute ma vie. Pour moi, ce départ a été brutal et j'ai du mal à réagir. Mais ne vous inquiétez pas je vais refaire surface. Par contre, j'ai commandé des petits cadenas pour la faire fermer à certains (vous m'avez compris).

Pour finir, Je félicite énormément nos jeunes, Lenoir Lola-Rose pour le chant, Léa Notel pour sa sélection en équipe de France féminine de football, Chirault Thomas dans la discipline du tir à l'arc, 20ème mondial, et Descamps Aurélien qui fait partie des meilleurs nageurs français qui composent le collectif relève olympique pour Paris 2024 et pour ma part j'assiste aujourd'hui à la cérémonie de la soutenance de son doctorat de mon petit-fils qui va prêter son serment d'Hippocrate.

Je vous souhaite à tous une bonne continuation et à bientôt.

Yves Cottard

CANTINE SCOLAIRE

La cantine scolaire fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12 h à 13 h 20, à la salle COCA, sauf pendant les périodes de vacances.
Les repas sont préparés par la **société API**, livrés le matin à partir de 6 h 00 et les menus affichés à l'école et à la salle COCA.

La cantine n'accueille pas les enfants ayant un régime particulier ou ayant des restrictions alimentaires.
Aucun médicament ne sera administré aux enfants par le personnel de cantine.
Les repas sont commandés par la mairie, pour la semaine complète ***sans possibilité d'annuler ou de rajouter des repas,*** *chaque semaine* ***le mardi avant 11 heures***

Votre enfant peut être est inscrit de façon régulière.
Toute absence de votre part doit être ***confirmée au secrétariat de la mairie***
Toute absence injustifiée est facturée sauf pour maladie, avec certificat médical à l'appui.

Enseignant absent *le nombre de repas n'ayant pu être modifié auprès du fournisseur dans les délais impartis, ils pourront être retirés à la cantine* ***à partir de 10h45 et au maximum avant 11h15****. (Pour le retrait des repas penser à se munir d'une boite alimentaire hermétique). Les repas non retirés ne seront pas facturés.*
Enfant Malade : Les parents peuvent également retirés les repas commandés qui n'ont pas pu être annulés à la cantine ***à partir de 10h45 et au maximum avant 11h15***. Passé cet horaire aucun repas ne pourra être remis en raison de règles sanitaires et d'organisation du second service.
Le coût du repas est facturé 4 € payable à réception du titre de recette envoyé par la trésorerie de Moreuil à votre domicile. Le règlement devra se faire directement à la trésorerie de Moreuil.

TOUT REPAS NON DECOMMANDE SERA FACTURE
Le fonctionnement concerne la mairie et non l'école, vos interrogations ou doléances sont à **faire *uniquement au secrétariat de mairie et non aux enseignants et au personnel de la cantine.***
La mairie :
Les lundi, mardi, jeudi et vendredi à 9 heures - Tél : 03.22.37.40.14.
Le mercredi, merci de laisser un message sur le répondeur ou sur la messagerie :
mairie.arvillers@wanadoo.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Virginie DUMETZ vous accueille du **LUNDI** au **SAMEDI** de **8h30** à **11h30**.

Tél. : **03 22 94 40 30**

Vous pouvez effectuer les opérations suivantes :

- **Affranchissement de lettres et de colis**
  (Prioritaire, économique ou recommandé)
- **Retrait de colis et de lettres recommandées**
  (Présentation d'une pièce d'identité et de l'avis de passage)
- ***Recharge téléphonie mobile***

Levée du courrier : Du LUNDI au Samedi à 11h.

Opérations financières :

- **Remise de chèques sur CCP ou Épargne**
- **Versement d'espèces sur CCP ou Épargne → MAXIMUM 500€ tous les 7 jours.**
  (Présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de compte)
- **Retrait sur CCP ou Épargne → MAXIMUM 500 € par personne tous les 7 jours.**
  (Présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de compte chéquier ou carte uniquement)
  - ***Recharge Mobile et abonnement de téléphonie***

GARDERIE ET ACCUEIL DE LOISIRS

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA GARDERIE :

- *Le matin de **7h30 à 9h00** les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis.*
- *Le soir de **16h30 à 18h30** les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis.*

La GARDERIE		
Le matin de 7h30 à 9h00	=	2 €
Le soir de 16h30 à 18h30	=	2,50 €
Le matin et le soir	=	4 €

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS :

- *Les Mercredis de **7h30 à 12h00** et de **13h30 à 18h00**, service de cantine assuré (inscription au secrétariat de mairie) et goûter.*
- *Pendant les Vacances* de **7h30 à 12h00** et de **13h30 à 18h00**, service de cantine assuré et goûter.*

(*) Vacances de la Toussaint, Février, Pâques et Juillet.

*Ces prestations sont assurées par l'association **FAMILLES RURALES**.*

*CONTACT : **Béatrice** au **03 22 37 05 23** ou sur **perisco.arvillers@gmail.com***

Date de la convocation : 17/09/2022
Date d'affichage : 23/09/2022

DELIBERATIONS DU 22 SEPTEMBRE 2022

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARVILLERS

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 22 septembre, 20h30, le conseil municipal de la commune d'Arvillers, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. COTTARD Yves.

Présents : Monsieur Cottard Yves, Madame Moncond'huy Laetitia, Monsieur Boulanger David, Monsieur Dacheux Frédéric, Monsieur Soilleux Quentin, Madame Vandamme Claire, Monsieur Bonnefoy Thierry, Madame Douniol Alice, Monsieur Dumetz Pierre Gilles, Monsieur Brunel Michel,

Absents excusés : Monsieur Desrousseaux Éric, Monsieur Noyon Mathias, Monsieur Descamps Bertrand, Monsieur Lepère Bruno, Madame Darras Mélinda.

Pouvoirs : Monsieur Desrousseaux donne pouvoir à Monsieur Cottard Yves,

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Madame Alice Douniol est nommée secrétaire de séance

1) Procès-verbal du 3 juin 2022.

Madame Douniol donne lecture du procès-verbal du 3 juin 2022.

Monsieur le Maire tient à apporter un rectificatif sur son intervention concernant le prestataire pour l'entretien des espaces verts. Il explique qu'il n'a pas voulu dire que le prestataire faisait mal son travail mais que vu tout le travail qu'il y a à faire dans le domaine de l'entretien des espaces verts il avait peur qu'il n'y arrive pas tout seul. Au contraire son travail est très bien fait.

Concernant les chaises des écoles, la commande devrait arriver dans les prochains jours, mais concernant les TBI, nous n'avons pas de nouvelles.

Le colombarium est commandé mais le marbrier ne sait pas quand il sera livré.

Monsieur le Maire explique que Monsieur Leclabart a porté plainte contre lui, pour avoir décollé une affiche électorale. Par ailleurs la communauté de communes a fait appel et relance sa plainte contre Monsieur Leclabart.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu présenté.

2) **Délibération : retrait de la délibération du 11 mars 2022 concernant les statuts du SIEP**

Monsieur le Maire explique que la préfecture demande à ce que le conseil municipal délibère pour retirer sa délibération prise le 11 mars 2022 relatives à l'extension de périmètre du SIAEP de Guerbigny et à la modification des statuts de ce syndicat mixte fermé car ces décisions relèvent de la communauté de communes Avre Luce et Noye.
Après délibération, les membres du conseil municipal décident de retirer les délibérations du conseil municipal d'Arvillers en date du 11 mars 2022 concernant l'extension du périmètre du SIAEP de Guerbigny et la modification des statuts du même syndicat mixte fermé.

3) **Délibération : Prix de la réservation de la salle (incorporation du forfait nettoyage)**

Monsieur le Maire explique avoir eu récemment un problème avec la location de la salle qui a été retrouvée très sale et non nettoyée. Il explique également que bien souvent le nettoyage de la salle par les personnes de l'extérieur est fait à la légère et que bien souvent l'employé communal doive la relaver. Aussi il demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer sur l'incorporation du forfait nettoyage dans le prix de la location. Il explique aussi que les gens du village qui louent par contre eux font attention à l'état de propreté de la salle. Aussi, après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'incorporer le prix du nettoyage dans le prix de la location pour les personnes n'habitant pas le village.

Ils demandent à ce que le nettoyage soit notifié sur le contrat lors des réservations et qu'il soit stipulé que cela ne dispense pas du passage d'un coup de balai et le tri sélectif.

Le prix de la location pour les habitants du village serait donc de 300 euros et le forfait nettoyage facultatif

Le prix de la location pour les habitants extérieurs au village est de 700 euros le forfait nettoyage inclus.

Monsieur le Maire demande également à ce qu'il soit noté dans le contrat de location que le matériel (table, chaise etc…) doit être rentré le soir.

4) **Délibération : adhésion des communes de Brie et de Mesnil Bruntel au SIEP**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5211-18 concernant les modifications relatives au périmètre,

Vu les délibérations des Conseils municipaux suivantes :

- Commune de Brie (04/04/2022) sollicitant l'adhésion et le transfert de la compétence « eau potable » au SIEP du Santerre à compter du 1er janvier 2023,
- Commune Mesnil-Bruntel (15/04/2022), sollicitant l'adhésion et le transfert de la compétence « eau potable » au SIEP du Santerre à compter du 1er janvier 2023,

Vu la délibération n°2022/16 du Comité syndical du SIEP du Santerre du 20 juin 2022 relative à l'adhésion des communes de Brie et Mesnil-Bruntel à compter du 1er janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt commun des communes et du SIEP du Santerre,

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L 5211-18 le SIEP du Santerre doit consulter l'ensemble de ses communes afin qu'elles se prononcent dans un délai de 3 mois sur cette extension de périmètre,

Le conseil municipal d'Arvillers est appelé à se prononcer.
Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Donner son accord pour l'extension du territoire syndical du SIEP du Santerre aux communes de Brie et Mesnil Bruntel, à Compter du 1er janvier 2023.
- Donner pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

5) Délibération : prix de l'eau et rapport du SIEP

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des collectivités territoriales stipule dans ses articles D.2224-1 à D.2224-5, que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale et ayant délégué sa compétence en matière d'eau potable est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le rapport remis par le SIEP sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de l'année 2021.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après délibération, le conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SIEP du Santerre au titre de l'année 2021.

6) **Délibération : Prix repas de cantine et prix de la garderie (facturation divisée par deux pour parents séparés)**

Monsieur le Maire rappelle les différents tarifs de garderie et de cantine pour l'année scolaire 2021-2022. Il explique que les parents qui mettent leur enfant à la cantine bien souvent le mette aussi à la garderie et que cela représente un coût important pour les familles car la cantine d'Arvillers n'est pas conventionnée avec la CAF et donc n'applique pas le quotient familial. Aussi, Monsieur le Maire demande à ce que le coût des repas ne soit pas augmenté.

Le conseil municipal décide après délibération et à l'unanimité de conserver les tarifs en l'état pour l'année scolaire 2022-2023 soit :

4 € le repas cantine
2 € la garderie du matin
2,5 € la garderie du soir
Et 4 € la garderie du soir et du matin

Monsieur le Maire explique ensuite que des parents séparés ont demandé à ce que les factures soient divisées par 2 et émis à chacun des parents concernés. Après délibération, les membres du conseil municipal décident de refuser ce partage de facturation. Il appartient aux parents de s'entendre et non à la commune de faire du cas par cas.

Monsieur le Maire explique ensuite qu'il organisera une réunion avec les parents des élèves qui fréquentent la cantine le 7 octobre à 18h00 salle COCA.

7) **Délibération : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE ET NOYE ET LA COMMUNE D'ARVILLERS POUR L'INSTRUCTION ET LA DEMATERIALISATION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL**

VU l'article R 423.-15 du Code de l'Urbanisme, relatif au transfert de l'instruction des autorisations d'urbanisme,
Vu les articles R.410-5 et R423-15 du Code de l'Urbanisme, permettant aux autorités compétences pour délivrer les autorisations d'urbanisme d'en confier l'instruction à d'autres personnes publiques,
Vu la circulaire n° 2014/40 du 30 septembre 2014,
VU la première délibération du 07/07/2016 demandant à ce que la ville de Moreuil ait la compétence pour l'instruction des demandes liées à l'utilisation et à l'occupation du sol.

Le Maire rappelle :

- Qu'à compter du 1er juillet 2015, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) promulguée le 24 mars 2014, ne permet plus aux services de l'État d'instruire les actes relatifs à l'occupation du Sol à la place des communes compétentes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants.
- Que la convention de mise à disposition des services de l'État reprenant la répartition de l'instruction des actes relatifs à l'occupation du sol sur le territoire de la commune est arrivée à son terme le 30 juin 2015
- Que la convention de mise à disposition avec le service Instruction des autorisations d'urbanisme créé spécifiquement par la CCALN pour la période du 1er janvier au 30 décembre 2022 arrive à son terme,

Bien que la Ville de Moreuil n'atteigne pas les 10 000 habitants (le code de l'urbanisme (CU) prévoit des dispositions spécifiques qui permettent aux autorités compétentes pour délivrer des autorisations d'urbanisme et de lui en confier l'instruction.
Dans ce contexte, il ne s'agit pas de confier à la ville de Moreuil une compétence en matière d'urbanisme, mais de lui confier **la seule instruction des ADS** (Applications du Droit des Sols)

- d'urbanisme créé spécifiquement par la CCALN pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 arrive à son terme,

La convention définit les modalités de travail en commun entre le maire, autorité compétente, et la ville de Moreuil, service instructeur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

DECIDE

- De déléguer l'instruction de l'ensemble des autorisations et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol sur la commune de ARVILLERS à la Ville de Moreuil, conformément aux termes de la convention ci-annexée.
- D'autoriser le Maire à signer la convention et les documents s'y rapportant.

8) Délibération : embellissement transformateur rue tourniche

Monsieur le Maire explique avoir reçu un courrier des habitants du 25 rue tourniche qui se retrouvent avec un transformateur énorme devant leur domicile. Aussi après les avoir rencontrés, une solution a été proposée pour l'embellissement du transformateur selon les mêmes tons que l'habitation des intéressés. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer à ce sujet. Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent l'embellissement du transformateur rue tourniche selon les teintes choisies par les habitants.

Monsieur le Maire explique qu'il verra avec la FDE en charge de l'embellissement pour cette réalisation.

9) Délibération autorisant monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie avec l'AFR

Monsieur le Maire explique que tous les ans la secrétaire de Mairie réalise le budget et les documents s'y afférant pour le compte de l'AFR. Et qu'à ce titre une convention à été établie afin d'obtenir une participation financière d'un montant de 150 € auprès de l'AFR. Monsieur le Maire demande donc aux membres du conseil municipal de délibérer pour l'autoriser à signer cette convention. Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise a disposition de la secrétaire de mairie à l'AFR.

10) Information du maire : DETR et allocations compensatrices, prix du chauffage, nouveaux locataires

Monsieur le Maire explique avoir reçu les notifications de la préfecture concernant les dotations.

TADEM (taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations) : 16667.23 €

Allocations compensatrices pour les exonérations de CFE-RCE : 1426 €

Allocations compensatrices pour les exonérations de Foncier non Bati : 3407 €

Allocations compensatrices pour les exonérations de Foncier Bati : 349 €

DETR 2022 (achat de mobilier et TBI pour la création d'une classe) : 1369 €

Monsieur le Maire explique ensuite que le prix du chauffage et de l'électricité va augmenter et qu'il conviendrait de faire des économies dans ce domaine. Aussi, il informe que les classes peuvent être chauffées à 19 ° et que l'éclairage public peut être éteint de 23h à 5h. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer à ce sujet. Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver les propositions de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire explique ensuite que les locataires du logement communal partent d'ici la fin du mois et que de nouveaux locataires sont déjà prêts à s'installer. Maître Nadia Painset de Rosières a déjà signé le nouveau bail. Il s'agirait de deux vétérinaires.

Il explique également avoir reçu un courrier de Monsieur et Mme Duquesnoy, Les Kinésithérapeutes d'Arvillers, qui l'informe de leur arrêt d'activité. Toutefois selon leur courrier, des remplaçants vont reprendre le cabinet. Monsieur le Maire remercie Monsieur et Mme Duquesnoy pour favoriser ainsi le maintien d'une activité médicale sur Arvillers.

Pour finir monsieur le Maire explique avoir reçu un représentant TOSHIBA pour les photocopieurs mairie et école. Après discussion, il s'avère qu'il serait possible d'avoir deux machines neuves et couleur avec un coût copie et un loyer moins élevé. Actuellement, les écoles n'ont pas de copieur couleur. Il explique aussi que TOSHIBA propose de racheter le contrat Konica en finançant les 6 trimestres restants à payer soit 4536 € TTC. Aussi, après délibération les membres du conseil municipal approuvent le rachat du contrat KONICA par TOSHIBA et donnent leur accord à Monsieur le Maire pour signer un nouveau contrat avec TOSHIBA pour la location de deux copieurs couleurs pour un loyer de 595 €ht/ trimestre

Enfin Monsieur le Maire demande si le comité des fêtes prévoit une manifestation le 31 décembre car la régie a reçu une demande de location de salle pour cette date. Monsieur Dacheux président du comité des fêtes ne prévoit pas de manifestation pour la Saint Sylvestre.

11) <u>Questions diverses</u>

Madame Vandamme demande à monsieur le maire à quoi servent les panneaux noirs posés au sol dans la rue d'Hangest et faubourg Sainte Marguerite. Pour réponse cela va servir pour le passage des pâles d'éoliennes pour éviter d'abîmer les bas-côtés.

Monsieur Dacheux tient à signaler les incivilités des gens au 15 août dernier. Certains ont fait de la tronçonneuse un jour férié, d'autres ont fait la java jusque 1h00 du matin, d'autres ont fait du feu au point d'enfumer tout le quartier. Il déplore également le manque de solidarité pour le groupement de commande pour le fioul. Il rappelle que plus il y a de litres de commandé plus le prix du litre baisse.

Plus d'observation n'étant formulée la séance est levée à 22h00

NOS JEUNES ONT DU TALENT

Nul doute que beaucoup d'entre nous, ont pu apprécier la prestation de Lola-Rose Lenoir, âgée de 7 ans, le 10 septembre dans l'émission « the Voice Kids ». Avec sa prestation de la chanson "L'effet de masse" de Maëlle (gagnante de The Voice en 2018), elle a ému les 4 coachs, qui se sont tous retournés. Au-delà de Louane, première jurée à se retourner, Julien Doré, Kendji Girac et Patrick Fiori, sa douce voix a provoqué l'émotion chez bon nombre d'internautes et téléspectateurs, surpris de voir la benjamine du concours aussi douée.

Source photo :france3-regions.francetvinfo.fr

D'autres de nos jeunes sont également à mettre à l'honneur. En effet, Nous avons des sportifs talentueux.

Chirault Thomas a participé l'année dernière aux jeux olympiques dans la discipline du tir à l'arc, 20ème mondial, Il s'est incliné face au Néerlandais Gijs Broeksma en cinq manches

Au football, Notel Léa, 17 ans, une jeune joueuse passionnée évolue en 1ère division féminine à Reims et vient d'être sélectionnée en équipe de France.

Et en natation, Aurélien Descamps, 18 ans, double champion de France junior du 100 mètres nage libre et 200 mètres nage libre, fait partie des meilleurs nageurs français qui composent le collectif relève olympique pour Paris 2024.

Nous sommes fiers de nos jeunes et nous leur souhaitons à tous la réussite qu'ils méritent.

14 JUILLET 2022

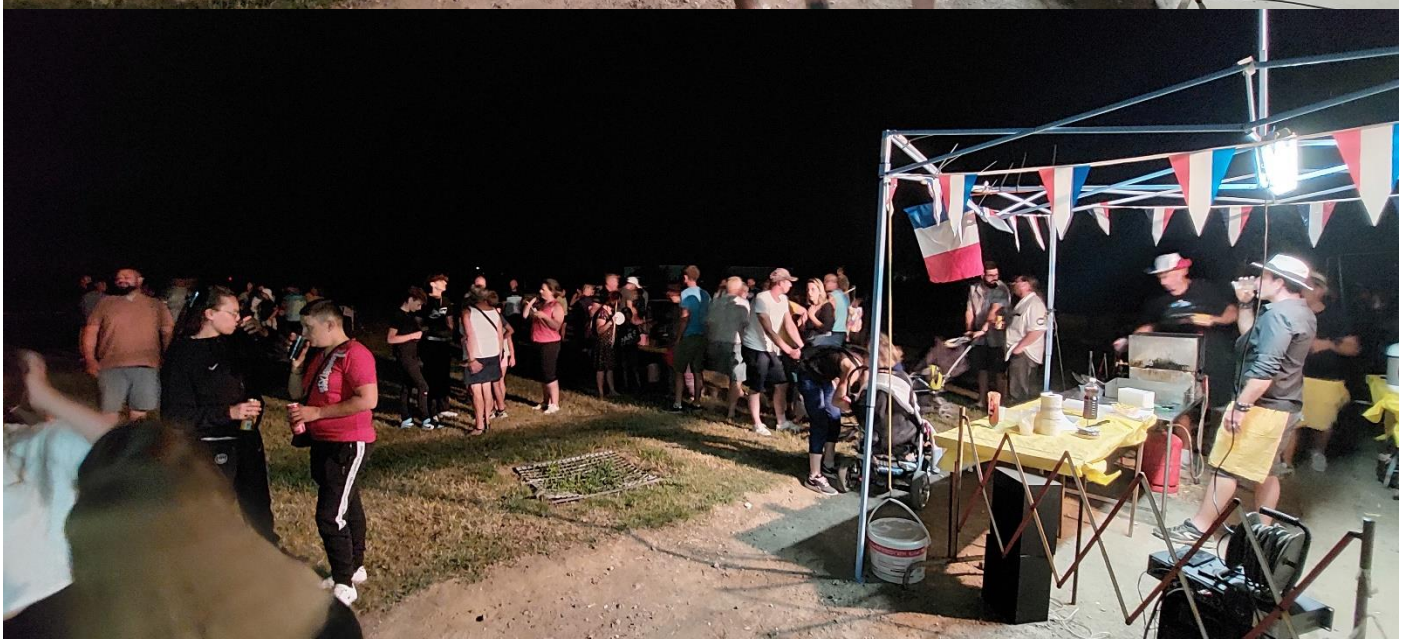

KUBOTA

Vacances et Temps Périscolaire...

Sous le soleil, 60 enfants ont participé à l'accueil de cet été. Comme à son habitude, le centre a proposé un programme varié durant ces 3 semaines du mois de juillet avec des temps forts :
Activités sportives au parc du grand Marais à Amiens, 5 jours de camping médiéval à Boves, exploration de petites bêtes et jeux au Parc de Coupaville à Soissons. Sans oublier la construction par les enfants d'un grand hôtel à insectes dans notre jardin de plantes aromatiques !!
Cet été l'équipe était composée de Camille, Marie De, Marie Du, Lana, Aurélie, Théotim et moi-même.
Bonne rentrée à tous et à bientôt.

Le prochain accueil se tiendra du lundi 24 octobre au vendredi 4 novembre.
A cette occasion, L'association Familles rurales de la somme, lance un appel aux jeunes gens de la Commune :
" Si tu as 17 ans (minimum), que tu as un contact facile avec les enfants, que tu es dynamique, que tu es sportif et/ou manuel et soucieux de faire vivre ton village, alors, nous serions heureux de te compter parmi les prochains animateurs sur les différentes vacances scolaires. Titulaire d'un bafa ou stagiaire recommandé (ou équivalence). Sans qualification accepté avec possibilité d'être formé au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur"
Contact : Scherpereel Béatrice au 03 22 37 05 23 ou perisco.arvillers@gmail.com ou Facebook "accueil De loisirs Arvillers"